







FORMATION GESTION ET SUIVI DES DÉCHETS

Contenu de la formation

 2 jours (14 heures)

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

-  **Identifier les critères** réglementaires, techniques et économiques d'une gestion de déchets efficaces
-  **Situer ses responsabilités** en tant que producteur ou détenteur de déchets
-  **Reconnaître les filières** de valorisation et d'élimination adaptées aux caractéristiques des déchets
-  **Initier la préparation** d'un cahier des charges pour consulter des prestataires déchets
-  **Savoir assurer le pilotage** de la gestion des déchets produits par des activités industrielles et commerciales

Public et prérequis :

- ◆ Responsables QSE, correspondants déchets,
- ◆ 4 à 12 personnes / session
- ◆ Avoir des connaissances de base en gestion des déchets

Modalités techniques et pédagogiques :

- ◆ Vidéo projecteur, vidéos, ordinateur, logiciels

Animateur :

- ◆ Consultant et Formateur QSE
- ◆ Nos formateurs interviennent régulièrement en entreprise, établissements d'enseignement supérieur et centres de formation sur cette thématique

Date et lieu :

- ◆ **Intra** : Nous consulter
- ◆ **Inter** : Consulter [ici](#)

Définir et classer les déchets dangereux

- Identifier les déchets dangereux
- Connaître les propriétés qui rendent un déchet " dangereux "
- Distinguer déchets dangereux et spéciaux
- Définir un déchet toxique en quantités dispersées
- Classifier les déchets dangereux

Cerner les obligations du producteur

- Respecter les dispositions réglementaires applicables
- Évaluer l'étendue de l'obligation d'information
- Le bordereau de suivi des déchets
- La tenue d'un registre déchets
- La déclaration annuelle

Exercice d'application : application des exigences réglementaires sur les déchets dangereux de son entreprise

Manipuler des déchets dangereux

- Connaître les équipements de protection individuelle utilisés pour la manipulation des déchets dangereux
- Intégrer les règles de stockage pour ces déchets
- Le dimensionnement des volumes de rétention
- L'étiquetage des déchets
- Le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement

Sécuriser la filière d'élimination des déchets dangereux : collecte, transport et traitement

- Mettre en place le suivi des déchets
- Utiliser un bordereau de suivi des déchets dangereux
- Définir le BSDD et son utilisation
- Trouver le BSDD, le renseigner et le conserver

Étude de cas : analyse d'un BSDD et d'un registre déchets

- Analyser les contraintes spécifiques au mode de transport
- Réaliser une déclaration de transport de déchets et connaître l'articulation avec l'ADR
- Mouvements transfrontaliers de déchets : connaître les règles en matière d'échanges intra et extracommunautaires

Déterminer les filières d'élimination des déchets dangereux

- Analyser les techniques de stabilisation des déchets dangereux
- Traitement avec des liants minéraux, organiques et par vitrification
- Identifier les modes de traitement des déchets dangereux
- Installations de stockage de déchets, unités d'incinération, traitements physico-chimiques...
- Étudier le cas des déchets spécifiques
- Huiles usagées, PCB, PCT, piles accumulateurs, amiante...
- Cerner les particularités des déchets d'activité de soins
- Exercice d'application :** recherche de filières sécurisées d'élimination des déchets industriels dangereux

Suivi et évaluation

Modalités de suivi : Exposés théoriques illustrés par des études de cas.

Modalités d'évaluation : Evaluation des compétences par des exercices théoriques, études de cas et mises en situation.

Les +++ de ce stage

Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an.
Formation interactive et utilisation de logiciel ludique.
 Remise à chaque stagiaire d'un livret et d'une Clé USB contenant des documents et outils utiles, directement exploitables après la formation.
Délivrance d'une Attestation de formation/compétence

Offre tarifaire

TVA à 0%.
Remise de 5%, 10% ou 15% appliquée pour toute inscription à une formation inter-entreprises faite **2 mois, 3 mois ou 4 mois** avant la session.
 Nous contacter pour les tarifs.